

Envoyé en préfecture le 04/06/2024

Reçu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240530-202446-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 11
Procuration : 02
Votants : 13**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2024

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., JOULIA G., FREMERY Cl., GUENE F. .

**Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00**

ABSENTS : M. DESCOURVIERES R., Mme GOURSAUD Ch. (excusés)
Mme TERNET C. .

Mme LAVAUZELLE Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 04 juin 2024

M. DESCOURVIERES Roger a donné procuration à M. ROCHE Dominique.
Mme GOURSAUD Christiane a donné procuration à Mme GROS Bernadette.

OBJET : Budget de la commune - Admissions en non-valeur

M. le Maire présente au conseil municipal l'état du 22/04/2024 (liste n° 6747351731) des produits irrécouvrables pour le budget de la commune dressé par Madame la Comptable Publique de Confolens :

► le montant total est de 113, 35 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- admet en non-valeur l'état des produits irrécouvrables établi par Madame la Comptable Publique de Confolens, pour le budget de la commune.

Les dépenses seront imputées au compte 6541 du budget de la commune de l'année 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 04 juin 2024



Robert ROUGIER